



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération



www.ouestrhodanien.fr

Note d'enjeux écologiques « Faune / Flore »



**Prédiagnostic en vue de la création d'un
parking véhicules sur une parcelle
située sur la commune COURS (69)**

Résumé administratif

Date	29/09/26
Porteur de projet	Mme Florence VIAL Cheffe de projet aménagement économique DIRECTION ATTRACTIVITE ECONOMIQUE, EMPLOI, AMENAGEMENT ET SERVICES AUX USAGERS Service attractivité et développement économique Tél : 04 27 48 10 30 – 07 77 76 15 20 www.ouestrhodanien.fr  Ouest Rhodanien Communauté d'agglomération f @ in www.ouestrhodanien.fr
Interlocuteur	Sébastien.CALEYRON  Tél : 04 77 22 15 52 P : 06 72 73 32 31 Mail : s.caleyron@3dinfrastructure.fr Web : www.3dinfrastructure.fr
Mandataire	 Sylvain VIGANT Expertises faune & flore Sylvain VIGANT Expert « Faune / Flore / Biodiversité » Bureau d'études indépendant Assistance à maîtrise d'ouvrage www.sylvainvigant-biodiversite.fr 07 83 10 39 21 https://www.sylvainvigant-biodiversite.fr Numéro de SIRET / SIREN : 519 367 361 00028 Entreprise Individuelle Sylvain VIGANT Biodiversité

Table des matières

Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques	5
1.1. Contexte réglementaire	6
1.1.1. Références réglementaires administratives	6
1.1.2. Références réglementaires sur le statut d'espèces	8
1.2. Présentation des zonages du patrimoine naturel et des interactions possibles avec le projet	9
1.2.1. Zonages réglementaires : PNR, RN et PN	10
1.2.2. Zonages réglementaires : Natura 2000	10
1.2.3. Autres zonages du patrimoine naturel	12
1.2.4. Les Plans Nationaux d'Actions (PNA)	14
1.2.5. Les trames vertes et bleues	15
1.2.6. Les zones humides d'AuRA	17
1.2.7. Les forêts anciennes d'AuRA	19
1.3. Méthodes d'acquisition des données	21
1.3.1. Acteurs ressources consultés et bibliographie	21
1.3.2. Prospections de terrain	21
1.4. Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées	23
1.5. Méthodes de traitement et d'analyse des données	23
1.5.1. Méthode d'évaluation des enjeux	23
1.5.2. Statuts patrimoniaux de la faune et de la flore	24
1.5.3. Méthode d'évaluation des enjeux	24
Deuxième partie : Note d'enjeux « Faune / Flore » du projet de parking sur la commune de COURS (69)	26
2.1. Historique du site	27
2.2. Habitats naturels	28
2.3. Faune / Flore	30
2.3.1. Données bibliographiques	30
2.3.2. Données observées	30
Troisième partie : Synthèse de la note d'enjeux « Faune / Flore » et propositions de séquences ERCAS	32
Quatrième partie : CV de l'écologue	35

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la zone envisagée pour la création du parking	6
Carte 2 : Implantation prévisionnelle du projet de parking	7
Carte 3 : Localisation des sites Natura 2000 autour du projet	11
Carte 4 : Localisation des ZNIEFF autour du projet.....	13
Carte 5 : Eléments du SRCE Auvergne Rhône-Alpes autour du projet	16
Carte 6 : les zones humides d'Auvergne Rhône-Alpes autour du projet	18
Carte 7 : les forêts anciennes d'Auvergne Rhône-Alpes autour du projet	20
Carte 6 : Données bibliographiques Biodiv'Aura autour du projet	22
Carte 9 : Précartographie des habitats naturels de l'aire d'étude	29

Table des figures

Figure 1 : Schéma explicatif des trames vertes et bleues	15
--	----

Liste des tableaux

Tableau 1 : Niveau d'interaction des zonages avec l'aire d'étude	9
Tableau 2 : Zonages du réseau Natura 2000 présents autour du projet	10
Tableau 3 : Autres zonages du patrimoine naturel situés à proximité de l'aire d'étude	12
Tableau 4 : Dates des prospections de terrain	21
Tableau 5 : Méthodes utilisées pour le diagnostic Faune / Flore.....	23
Tableau 6 : Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de rareté ou menaces de la flore et la faune.....	24
Tableau 7 : Synthèse des habitats naturels présents sur l'aire d'étude	28
Tableau 8 : Statuts et enjeu des espèces d'oiseaux observées	30

Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques

1.1. Contexte réglementaire

1.1.1. Références réglementaires administratives

Le porteur de projet, la communauté d'agglomération « Ouest Rhodanien » souhaite implanter un nouveau parking pour la société NJP sur une parcelle de la commune de COURS (69).

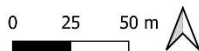
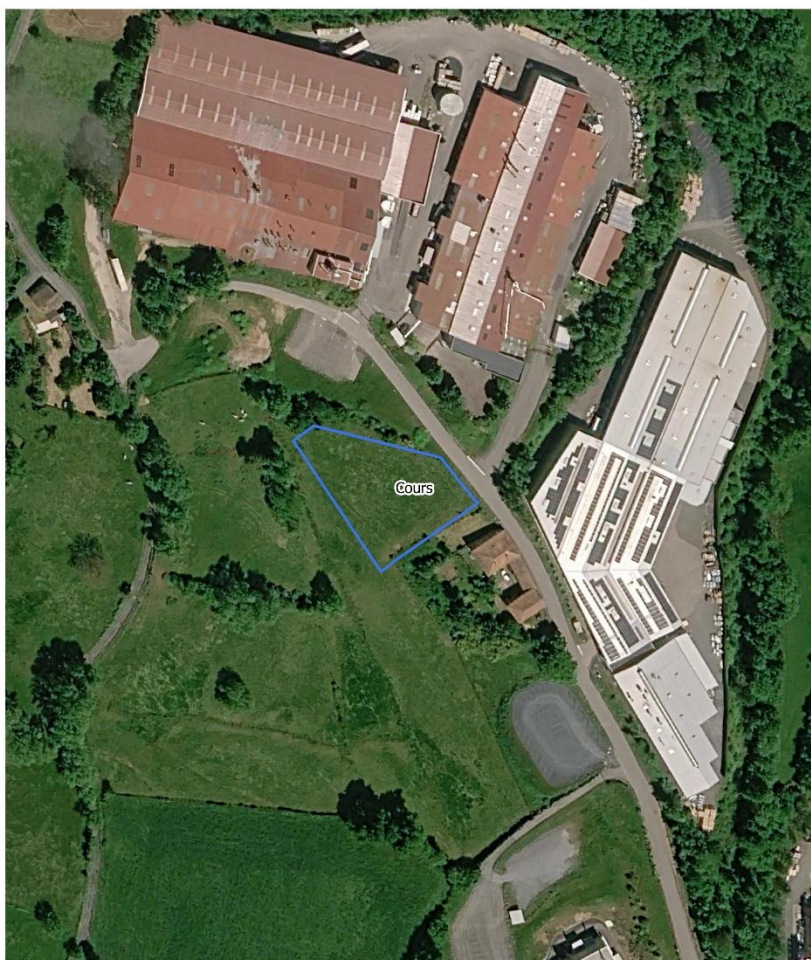
Le projet se situe à l'Ouest de l'entreprise sur une petite parcelle de 2500 m², actuellement occupée par des surfaces en prairies où l'on y retrouve du pâturage bovin.

Dans le cadre de ce projet, une réalisation d'un diagnostic sur les enjeux « faune / flore » est apparue pertinente afin de s'assurer de l'absence d'enjeux sur les espèces protégées. Un pré diagnostic a donc été réalisé en septembre 2026.

Ce document retrace les enjeux identifiés lors de la visite du site le 15 septembre 2026.



Projet de création d'un parking Commune de COURS (69)



Légende :

 Implantation_Parking

Carte 1 : Localisation de la zone envisagée pour la création du parking

Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques



Carte 2 : Implantation prévisionnelle du projet de parking

1.1.2. Références réglementaires sur le statut d'espèces

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante particulière. La protection des espèces s'appuie sur des listes d'espèces protégées sur un territoire donné.

1.1.2.1. Droit international

La France est signataire de nombreux traités internationaux visant à protéger les espèces sauvages, parmi lesquels :

- La Convention de Bonn (23 juin 1979) concernant les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ;
- La Convention de Berne (19 septembre 1979) sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe ;
- La Convention de Washington (CITES, 1973) sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction ;
- La Convention de Paris (1902) concernant la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, toujours en vigueur. L'État français a transposé ces directives par voie d'ordonnance (ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001).

1.1.2.2. Droit européen

- Articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux »
- Articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

1.1.2.3. Droit français

- Article L. 411-1 du Code de l'environnement qui régit la protection des espèces
- Les prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du Code de l'environnement - cf. détail des arrêtés ministériels par groupe en Annexe I)
- Régime de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées : possible dans certains cas listés à l'article R. 411-2 du Code de l'environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié (NOR : DEVN0700160A) en précise les conditions de demande et d'instruction.

1.2. Présentation des zonages du patrimoine naturel et des interactions possibles avec le projet

Un inventaire des zonages du patrimoine naturel s'appliquant sur l'aire d'étude rapprochée a été effectué auprès des services administratifs de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont principalement de deux types :

- Les zonages réglementaires du patrimoine naturel qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être contraintes. Ce sont les sites du réseau européen Natura 2000, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles nationales et régionales, etc.
- Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel, élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs et qui n'ont pas de valeur d'opposabilité. Ce sont notamment les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II, grands ensembles écologiquement cohérents et ZNIEFF de type I, secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquable) ou encore les zones humides identifiées à l'échelle départementale ou régionale.

D'autres types de zonages existent, correspondant par exemple à des territoires d'expérimentation du développement durable (ex. : Parcs Naturels Régionaux – PNR) ou à des secteurs gérés en faveur de la biodiversité (Espaces Naturels Sensibles, sites des Conservatoires des Espaces Naturels, sites du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres...).

Les tableaux suivants présentent les différents zonages du patrimoine naturel concernés par l'aire d'étude élargie, en précisant pour chacun :

- Le type, le numéro / code et l'intitulé du zonage ;
- Sa localisation et sa distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée (Cf. Tableau 1) ;
- Lorsqu'ils sont disponibles, les éléments concernant la vie administrative des sites.

Tableau 1 : Niveau d'interaction des zonages avec l'aire d'étude
Le périmètre recoupe l'aire d'étude
Le périmètre est en limite ou en interaction potentielle avec l'aire d'étude
Le périmètre n'est pas en interaction avec l'aire d'étude

1.2.1. Zonages réglementaires : PNR, RN et PN

Une recherche bibliographique auprès des services de la DREAL a été réalisée sur les zonages « Parc national » (PN), Parc Naturel Régional (PNR) et les Réserves Nationales (RN).

L'aire d'étude ne concerne aucun Parc Naturel Régional, Parc National et aucune Réserve Naturelle.

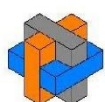
1.2.2. Zonages réglementaires : Natura 2000

Présentation des sites Natura 2000 situés dans ou à proximité du projet

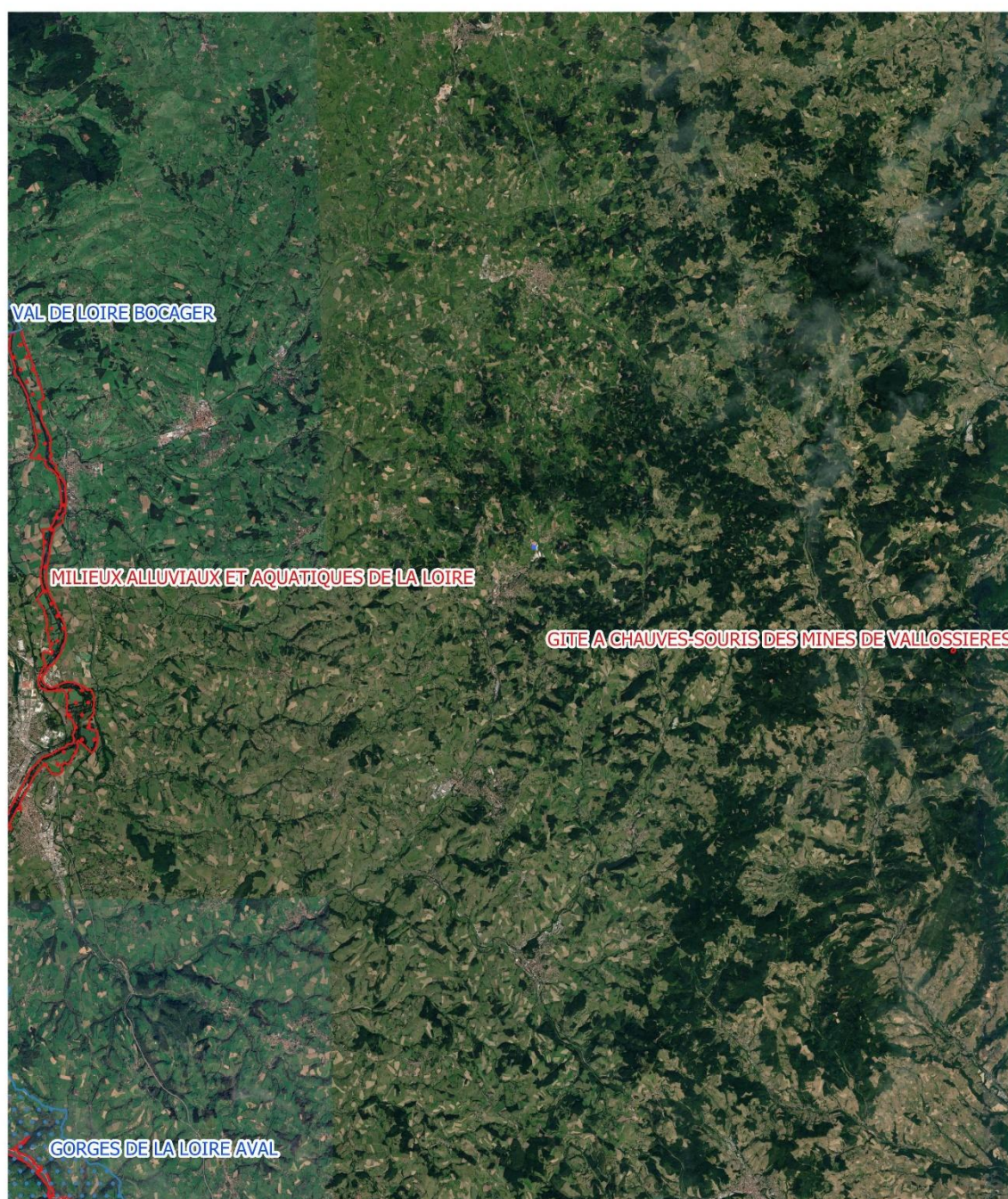
Aucun site du réseau européen Natura 2000 n'est concerné ou en lien direct avec le projet. Ainsi, dans un rayon de 10 km autour du projet, on ne retrouve qu'un seul Site d'Importance Communautaire (SIC) désignés au titre de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / faune / flore mais aucune Zone de Protection Spéciale (ZPS) désigné au titre de la directive européenne « Oiseaux » dans ce rayon, les sites les plus proches sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Zonages du réseau Natura 2000 présents autour du projet	
Type de site, code, intitulé et surface	Localisation et distance à l'aire d'étude immédiate ou rapprochée
FR8201791 : GITE A CHAUVES-SOURIS DES MINES DE VALLOSSIERES	16 km à l'Est
SIC FR8201765: MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA LOIRE	18 km à l'Ouest
SIC FR8202006 : PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE AVAL	30 km à l'Est
ZPS FR2612002 : VAL DE LOIRE BOCAGER	21 km au Nord-Ouest

Aucun site N2000 ne se trouve en interaction directe avec le projet.



Projet de création d'un parking
Commune de COURS (69)
Sites N2000 autour du projet



0 2,5 5 km



Légende :

-  Implantation_Parking
-  Sites : SIC N2000
-  Sites : ZPS N2000

Carte 3 : Localisation des sites Natura 2000 autour du projet

1.2.3. Autres zonages du patrimoine naturel

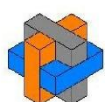
10 autres zonages d'inventaire du patrimoine naturel sont présents autour de l'aire d'étude du projet mais assez éloignés de celui-ci (rayon de 10 km) :

- 5 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II,
- 9 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I.

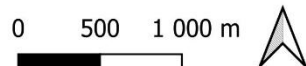
Tableau 3 : Autres zonages du patrimoine naturel situés à proximité de l'aire d'étude

Type de zonage	Code	Intitulé	Distance à l'aire d'étude
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel			
ZNIEFF 2	820031435	Bassin versant de la drioule	4 km au Sud
ZNIEFF 2	820031433	Haut bassin de l'azergues et du saonan	7,5 km à l'Est
ZNIEFF 1	820032317	Ruisseau de trémontet	3 km au Nord
ZNIEFF 1	820032316	Sources du chandonnay	3 km à l'Ouest
ZNIEFF 1	820032300	Boisements et prairies humides de la goutte noire	3 km au Sud
ZNIEFF 1	820032263	Vallée de la reins	5 km au Sud Est
ZNIEFF 1	820031434	Ruisseau de la drioule	4,5 km au Sud
ZNIEFF 1	820031431	Tourbière du suchet	8 km à l'Est
ZNIEFF 1	820031419	Haute-azergues et ses affluents	9 km à l'Est

Aucune ZNIEFF n'est concernée par le projet.



Projet de création d'un parking
Commune de COURS (69)
ZNIEFF autour du projet



Légende :

- Implantation_Parking
- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

Carte 4 : Localisation des ZNIEFF autour du projet

1.2.4. Les Plans Nationaux d'Actions (PNA)

Les Plans Nationaux d'Actions pour les espèces menacées constituent une des politiques mises en place par le Ministère en charge de l'Environnement pour essayer de stopper l'érosion de la biodiversité. Ils sont codifiés à l'article L.414-9 du code de l'environnement :

« Des plans nationaux d'actions pour la conservation ou le rétablissement des espèces visées aux articles L. 411-1 et L. 411-2 ainsi que des espèces d'insectes pollinisateurs sont élaborés et, après consultation du public, mis en œuvre sur la base des données des instituts scientifiques compétents lorsque la situation biologique de ces espèces le justifie. Ces plans tiennent compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des impératifs de la défense nationale. Les informations relatives aux actions prévues par les plans sont diffusées aux publics intéressés ; les informations prescrites leur sont également accessibles pendant toute la durée des plans, dans les secteurs géographiques pertinents. Un décret précise, en tant que de besoins, les modalités d'application du présent article ».

Selon les spécificités régionales des espèces, des déclinaisons régionales existent pour les différentes espèces soumises à PNA.

Ainsi, en région Auvergne Rhône-Alpes, on retrouve 15 Plans Nationaux d'Actions pour la faune :

- PNA Aigle de Bonelli
- PNA Busard cendré
- PNA Chiroptères (chauve-souris)
- PNA Cistude d'Europe
- PNA Gypaète barbu
- PNA Loutre d'Europe
- PNA Milan royal
- PNA Moule perlière
- PNA Œdicnème criard
- PNA Pies-Grièches
- PNA Sonneur à ventre jaune
- PNA Tetras lyre
- PNA Vautour moine
- PNA Vautour percnoptère
- PNA Vipères de France hexagonale

Le projet est concerné un seul PNA : Chiroptères. L'état des connaissances sur la maille PNA de 5km par 5km est jugée « Mauvaise ». Seul le Petit Rhinolophe est connu sur la maille.

1.2.5. Les trames vertes et bleues

L'érosion actuelle de la biodiversité résulte de nombreux facteurs (changement climatique, pollutions, surexploitation...) et principalement de la fragmentation des espaces par l'aménagement du territoire.

Ainsi, l'urbanisation et la réalisation d'infrastructures détruisent des zones indispensables aux espèces (aires de repos, de nourrissage, de reproduction...), fragmentent les espaces et engendrent ainsi des phénomènes d'insularisation annihilant les possibilités de brassages génétiques et de déplacements des espèces.

En complément des politiques de sauvegarde des espaces et des espèces, la France s'est engagée au travers des lois « Grenelle de l'environnement » dans une politique ambitieuse de préservation et de restauration des continuités écologiques nécessaires aux déplacements des espèces qui vise à enrayer cette perte de biodiversité.

Cette politique publique, « la trame verte et bleue », se décline régionalement dans un document-cadre, le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Parallèlement, une instance de gouvernance régionale a été installée, le Comité régional « Trame verte et bleue » (CRTVB).

Le SRCE a aussi pour objectif d'identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques qui les relient. Il comprend un plan d'actions permettant de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques identifiées tout en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et les activités humaines.

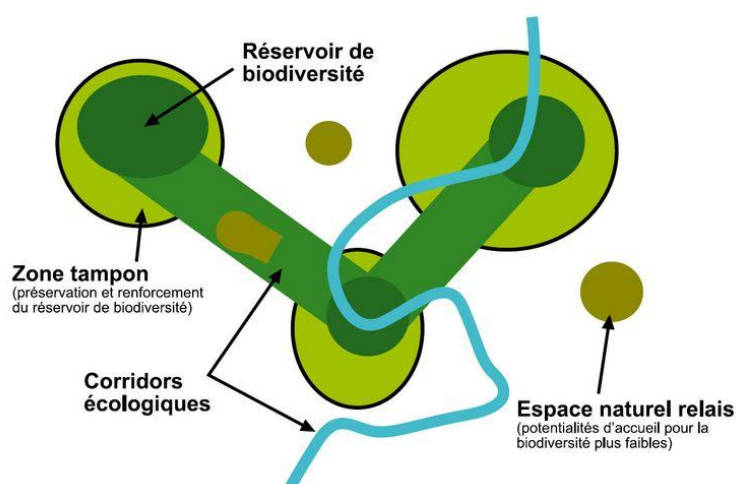


Figure 1 : Schéma explicatif des trames vertes et bleues

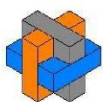
En Auvergne-Rhône-Alpes, le SRCE a été élaboré conjointement par l'État et la Région sur le modèle de la gouvernance à cinq en associant les collectivités, les organismes professionnels et les usagers de la nature, les associations et les organismes œuvrant pour la préservation de la biodiversité et les scientifiques.

Ce principe de co-construction a démontré l'intérêt des différents acteurs pour les questions de biodiversité. Leur implication dans les très nombreux échanges et réunions de travail a été au rendez-vous. Ce travail partenarial a permis d'écouter et de prendre en compte l'ensemble des points de vue.

La première étape de l'élaboration du SRCE a permis de poser un diagnostic qui révèle que notre région offre à la fois une qualité et une diversité environnementales, ainsi qu'une bonne fonctionnalité écologique. Cependant, des enjeux forts liés au cumul de contraintes (développement de l'urbanisation, des infrastructures, des activités économiques, etc.) doivent être traités dans des secteurs précis, tels que les fonds de vallées.

Du croisement de ces enjeux avec l'identification de la trame verte et bleue régionale, un plan d'actions a été élaboré, se voulant toujours utile, partagé et porteur de cohérence d'ensemble au regard des nombreuses initiatives déjà portées sur les territoires.

Le projet est situé en dehors des cœurs de biodiversité et n'est pas concerné par un corridor



Projet de création d'un parking
Commune de COURS (69)
Elements du SRCE



0 500 1 000 m



Légende :

-  Implantation_Parking
-  SRCE : réservoir de biodiversité
-  SRCE : Corridors écologiques

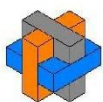
Carte 5 : Eléments du SRCE Auvergne Rhône-Alpes autour du projet

1.2.6. Les zones humides d'AuRA

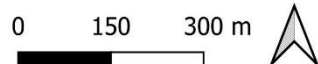
La donnée géographique multipartenariale « zones humides » présente un inventaire (non exhaustif) des zones humides.

En conformité avec le plan national d'actions en faveur des zones humides, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) met à disposition du public, via son site web, les données relatives aux zones humides.

Ces données proviennent des inventaires réalisés et mis à jour régulièrement à l'échelle des départements par de très nombreux acteurs de terrains et institutionnels. La cartographie dynamique de la DREAL apporte une mine d'informations sur les zones humides de vos territoires : localisation, taille, informations sur le patrimoine floristique, faunistique et sur les habitats associés...



Projet de création d'un parking
Commune de COURS (69)
Les zones humides de Rhône Alpes autour du projet



Légende :

-  Implantation_Parking
-  Inventaire des zones humides de Rhône Alpes

Carte 6 : les zones humides d'Auvergne Rhône-Alpes autour du projet

1.2.7. Les forêts anciennes d'AuRA

Les vieilles forêts sont des forêts :

- Anciennes, qui ont au moins 200 ans d'existence et donc existent a minima depuis le début du XIXème siècle ;
- Et matures, qui se distinguent par la présence de gros bois, de vieux arbres et des quantités importantes de bois mort au sol et sur pied.

Les vieilles forêts ont donc été relativement à l'abri des activités humaines et notamment de l'exploitation forestière. Mais aujourd'hui, dans un contexte de mobilisation accrue de la ressource en bois, des menaces pèsent de plus en plus sur ces vieilles forêts.

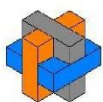
Même si l'exploitation économique des forêts a toute sa vocation pour la création de matériaux durable et d'énergie, elle empêche le plus souvent le vieillissement naturel des arbres. C'est pourquoi la communauté scientifique que attire depuis plusieurs années l'attention des pouvoirs publics et des organismes spécialisés sur la nécessité de préserver ces milieux rares et précieux.

ELLES SONT DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

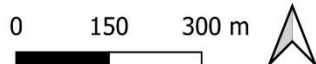
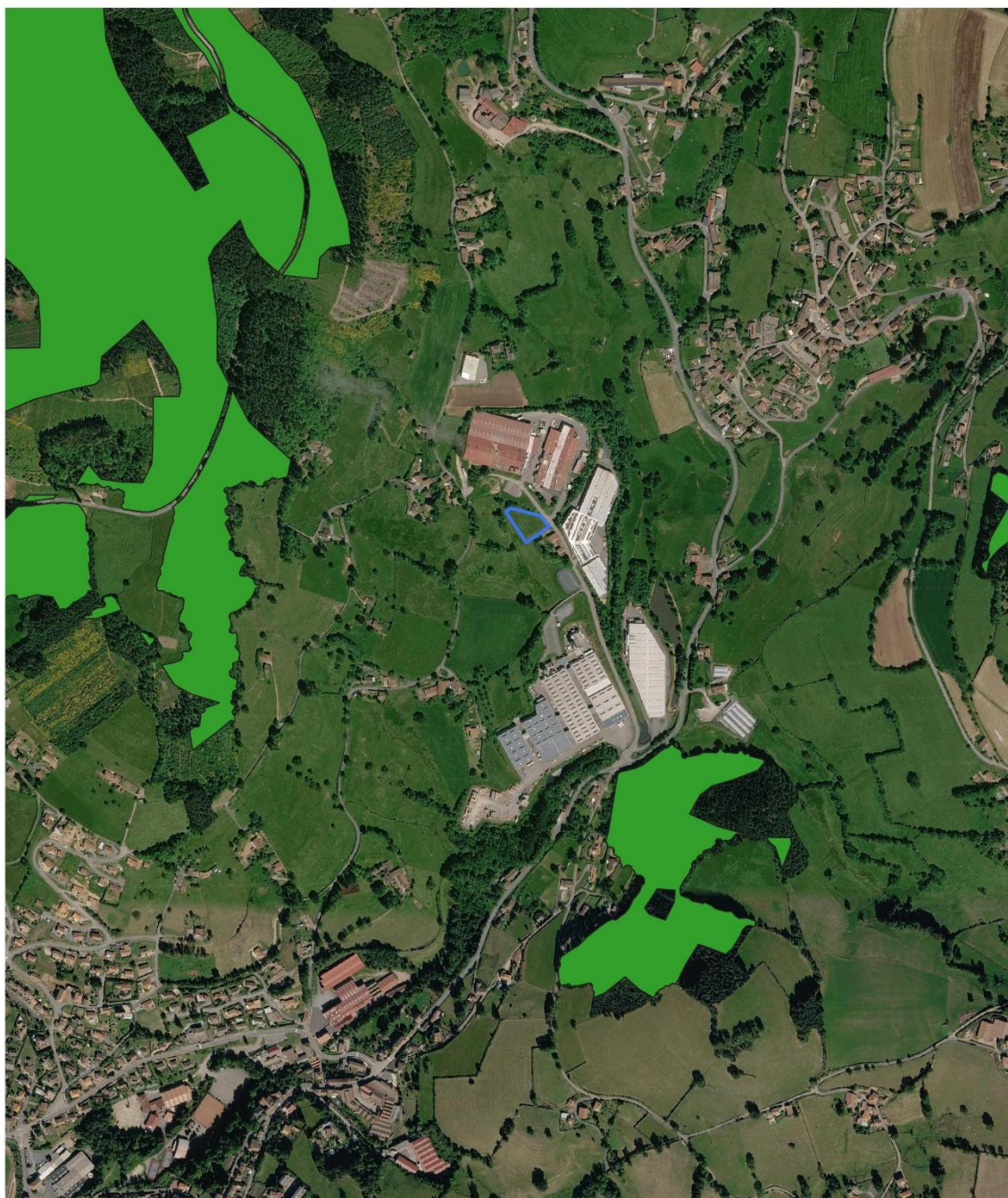
Les vieilles forêts se caractérisent par une accumulation de gros arbres sur pied et de bois morts résultante de la dynamique naturelle des écosystèmes. Ce bois mort accueille une faune particulière et notamment les insectes saproxyliques qui en se nourrissant de ce bois mort participent au recyclage de la matière organique.

En forêt, une espèce sur quatre est liée ou dépend du bois mort !

Les vieux arbres constituent également des sites de reproduction et d'abris pour de nombreuses espèces comme les pics, les micromammifères dont les chauves-souris...



Projet de création d'un parking
Commune de COURS (69)
Les forêts anciennes de Rhône Alpes autour du projet



Légende :

- Implantation_Parking
- Forêts anciennes

Carte 7 : les forêts anciennes d'Auvergne Rhône-Alpes autour du projet

1.3. Méthodes d'acquisition des données

1.3.1. Acteurs ressources consultés et bibliographie

En amont de la réalisation du prédiagnostic, certaines bases de données ont été consultées.

L'objectif de l'étude de cette bibliographie est de mettre en avant les espèces à enjeu et de voir les espèces qui peuvent être potentiellement présentes dans la zone d'étude du projet.

Afin de restreindre la liste des espèces et de conserver uniquement celles contactées récemment sur la ville de COURS (69), seules les données des 5 dernières années sont renseignées ci-dessous (2020-2025). Les espèces notées comme patrimoniales ci-dessous sont celles qui sont notées dans une catégorie de menace supérieure ou égale à la catégorie « quasi-menacée » (NT) dans la liste rouge nationale ou de la région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que les espèces notées à l'annexe I de la directive Oiseaux et les espèces notées aux différentes annexes de la directive Habitat Faune Flore.

BIODIV'AURA

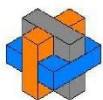
BIODIV'AURA est un site internet, géré par l'union des associations naturalistes d'Auvergne Rhône-Alpes, qui a pour but de regrouper toutes les observations de la faune de la région Auvergne Rhône-Alpes. On y retrouve les observations réalisées pour un nombre important de taxons (avifaune, chiroptère, insecte et mammifère). De plus, ces observations sont « tracées ». C'est-à-dire que les données sont affiliées à la personne qui les a renseignées, mais aussi au lieu, à la date et au niveau de certitude. Ainsi, les observations peuvent être vérifiées si le besoin se fait ressentir.

7328 données géoréférencées faune / flore sont disponibles à la consultation sur la commune de COURS (69).

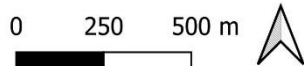
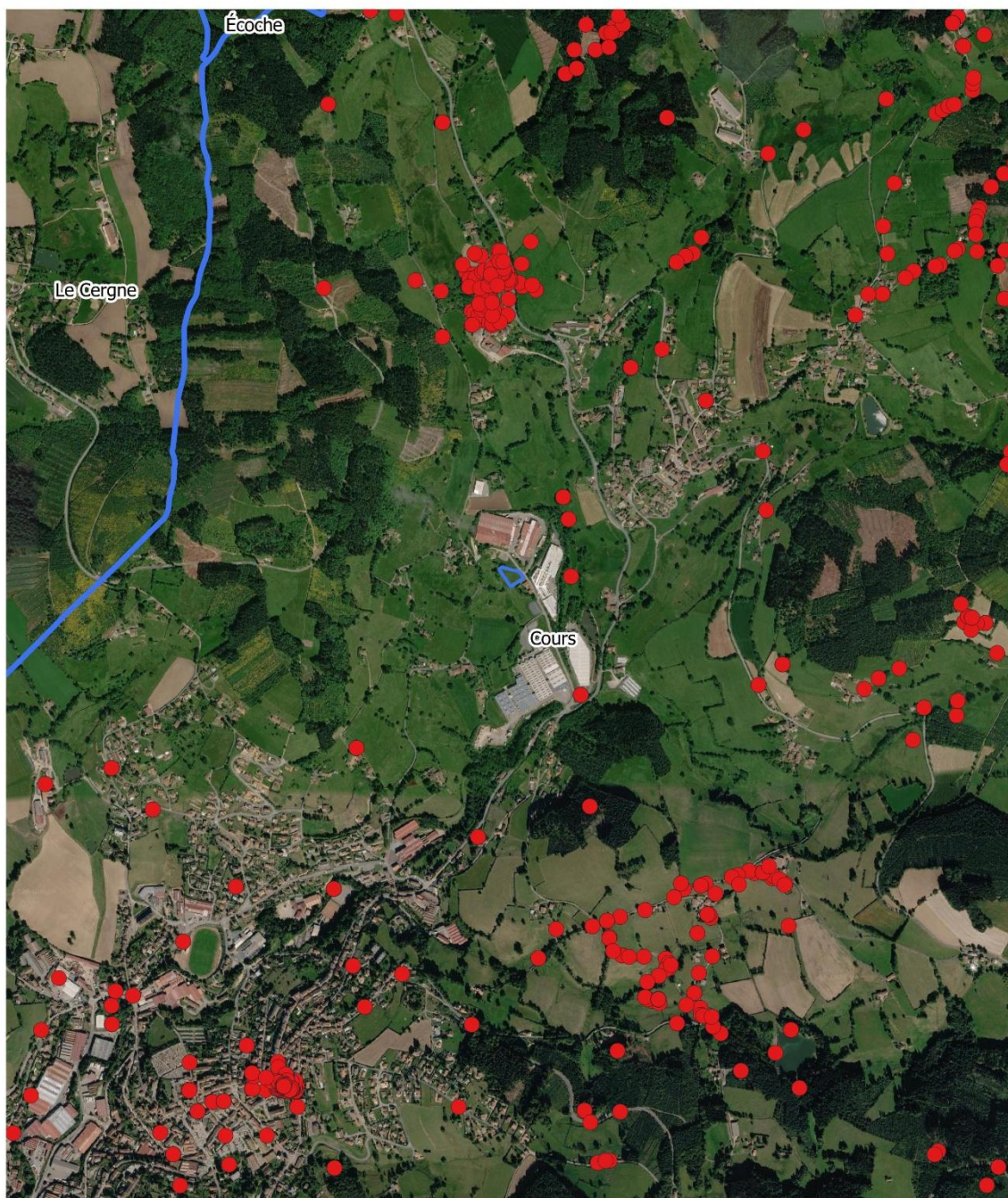
1.3.2. Prospections de terrain

Il s'agissait-là de la réalisation d'un prédiagnostic « faune / flore » basé sur un passage terrain décrit dans le Tableau 4 : Dates des prospections de terrain.

Tableau 4 : Dates des prospections de terrain	
Expertises « Faune / Flore / Habitats Naturels »	
Date de l'inventaire	Objet de la visite de terrain
15/09/2026	Prospections multi-taxons et recherche d'indices de présence de zones humides / sondages pédologiques



Projet de création d'un parking
Commune de COURS (69)
Données bibliographiques disponibles (SINP AuRA)



Légende :

- Implantation_Parking
- Données bibliographiques (SINP Biodiv'AuRA)

Carte 8 : Données bibliographiques Biodiv'Aura autour du projet

1.4. Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées

Le tableau 5 présente quelques généralités concernant les méthodes d'inventaires mises en œuvre dans le cadre de ce prédiagnostic.

Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude ont été adaptées pour tenir compte des exigences écologiques propres à chaque groupe et permettre l'inventaire le plus représentatif et robuste possible.

Tableau 5 : Méthodes utilisées pour le diagnostic Faune / Flore	
Méthodologie utilisée pour le prédiagnostic de la flore	Recherche d'espèces Protégées / Patrimoniales
Méthodologie utilisée pour le prédiagnostic des oiseaux	Inventaire à vue et au chant
Méthodologie utilisée pour le prédiagnostic des mammifères terrestres	Inventaire à vue des individus et recherche d'indices de présence
Méthodologie utilisée pour le prédiagnostic des chiroptères	Recherche de gîtes potentiels (arbres à cavités)
Méthodologie utilisée pour le prédiagnostic des reptiles	Inventaire à vue
Méthodologie utilisée pour le prédiagnostic des amphibiens	Inventaire à vue

1.5. Méthodes de traitement et d'analyse des données

1.5.1. Méthode d'évaluation des enjeux

L'identification des espèces présentant un caractère remarquable contribue à la caractérisation des enjeux écologiques. Parmi les statuts permettant d'identifier les espèces traitées avec attention, la distinction entre espèces protégées et espèces constituant un enjeu écologique est importante.

Les espèces présentant des enjeux écologiques sont généralement des espèces possédant des statuts de rareté ou de menace particuliers (espèces assez rares, rares, quasi-menacées, vulnérables, en danger, etc.) signalées dans les listes rouges et atlas des espèces menacées. Toutefois, des espèces communes peuvent présenter un intérêt notable à une échelle locale en raison d'effectifs importants ou de populations présentant une importance particulière (isolat, noyaux de populations connectés avec d'autres populations, populations en limite d'aire de répartition...).

Les espèces protégées sont, elles, précisément définies par le Code de l'environnement et les arrêtés de protection des espèces. Elles doivent, au regard de leur statut, faire l'objet d'un traitement particulier. Pour certains groupes d'espèces, il existe un lien assez fort entre rareté et protection. Ceci n'est toutefois pas le cas pour de nombreux groupes de faune, pour lesquels la plupart des espèces de France métropolitaine sont protégées. Ainsi, pour ces groupes, la prise en compte des statuts de rareté et de menace et l'analyse de l'intérêt biologique de l'aire d'étude sont d'autant plus importants.

1.5.2. Statuts patrimoniaux de la faune et de la flore

Les listes de protection ne sont ainsi pas nécessairement indicatrices du statut de rareté / menace des espèces.

Cette situation amène à utiliser d'autres outils, établis par des spécialistes, pour évaluer la rareté et/ou le statut de menace des espèces présentes : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, littérature naturaliste... Elles rendent compte de l'état des populations d'espèces dans le secteur géographique auquel elles se réfèrent.

Ces documents de référence pour l'expertise n'ont pas de valeur juridique ou normative mais seront pris en compte dans la présente expertise.

Tableau 6 : Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de rareté ou menaces de la flore et la faune	
Niveau national	Niveau local
Flore protégée ou invasive	
- Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France, FCBN & MNHN, 2012) - Livre rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires (Olivier et al., 1995)	- Guide méthodologique pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Rhône Alpes - Liste rouge de la flore vasculaire de Rhone Alpes (CBNMC, 2017)
Reptiles - Amphibiens	
- Atlas des amphibiens et reptiles de France (Lescure J. et Massary J.-C., 2013) - Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Vacher & Geniez, 2010) - Liste rouge Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN & SHF, 2015, 2016)	- Degramont N., Merlanchon B., Girard-Claudon J., 2024, Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes (Chauves-souris, Reptiles et Amphibiens), LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 21 p.
Oiseaux	
- Atlas des oiseaux de France Métropolitaine (Issa & Muller, 2015) - Liste rouge des Oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016)	- Birot-Colomb X., Bulliffon F., Métais R., Girard-Claudon J., 2024, Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes (oiseaux nicheurs et mammifères hors chauves-souris), LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 32 pp.
Mammifères	
- Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Arthur & Lemaire, 2009) - Liste rouge des Mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017)	- Birot-Colomb X., Bulliffon F., Métais R., Girard-Claudon J., 2024, Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes (oiseaux nicheurs et mammifères hors chauves-souris), LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 32 pp. - Degramont N., Merlanchon B., Girard-Claudon J., 2024, Liste rouge des vertébrés e-Rhône-Alpes (Chauves-souris, Reptiles et Amphibiens), LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 21 p.

1.5.3. Méthode d'évaluation des enjeux

Dans le cadre de ce suivi, une évaluation des enjeux écologiques sur l'aire d'étude a été réalisée.

Pour chacune des espèces observées, le niveau d'enjeu a été évalué selon les critères suivants :

- Statuts patrimoniaux du taxon considéré, à différentes échelles géographiques (Europe, France, régions administratives, départements administratifs ou domaines biogéographiques équivalents (liste des références présentée au chapitre précédent)) ;
- Superficie / recouvrement / typicité de l'habitat naturel sur l'aire d'étude ;
- Utilisation de l'aire d'étude par l'espèce (reproduction possible, probable ou certaine, alimentation, stationnement, repos...) ;
- Représentativité à différentes échelles géographiques de l'habitat naturel / la population d'espèce sur l'aire d'étude ;

Première partie : Contexte du projet et aspects méthodologiques

- Viabilité ou permanence de cet habitat naturel / cette population sur l'aire d'étude ;
- Rôle fonctionnel écologique supposé (zone inondable, zone humide, élément structurant du paysage...) ;
- Contexte écologique et degré d'artificialisation / de naturalité de l'aire d'étude.

Aucune considération de statut réglementaire n'entre dans cette évaluation.

Chaque niveau d'enjeu écologique est associé à une portée géographique indiquant le poids de l'aire d'étude, ou d'un secteur de celle-ci, en termes de préservation de l'élément considéré (espèce, habitat, habitat d'espèce, groupe biologique ou cortège).

L'échelle suivante a été retenue :

Enjeu TRES FORT : enjeu écologique de portée européenne
Enjeu FORT : enjeu écologique de portée nationale
Enjeu ASSEZ FORT : enjeu écologique de portée régionale
Enjeu MODERE : enjeu écologique de portée départementale
Enjeu FAIBLE : enjeu écologique de portée locale
Enjeu NUL : absence d'enjeu écologique (taxons exotiques)

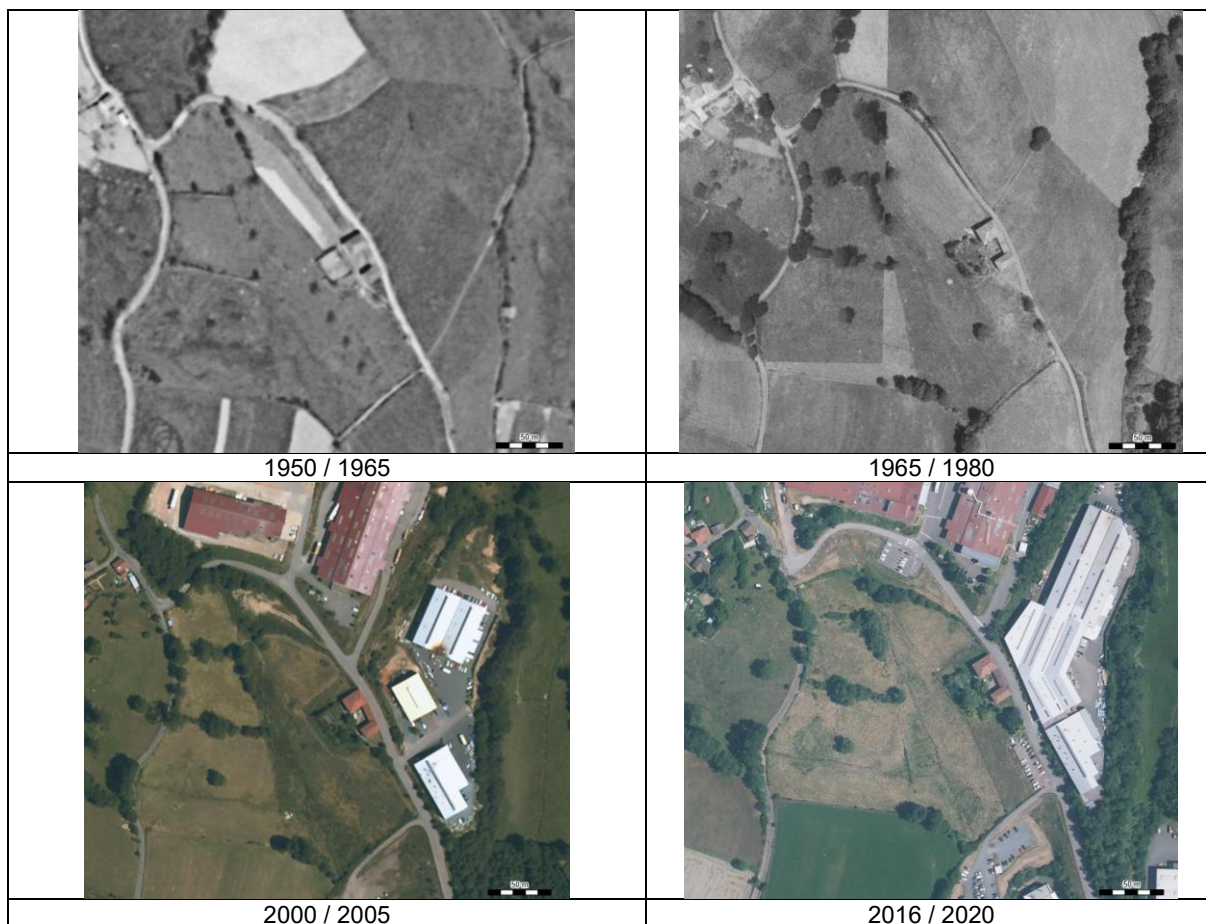
Deuxième partie : Note d'enjeux « Faune / Flore » du projet de parking sur la commune de COURS (69)

2.1. Historique du site

Le terrain est un terrain agricole depuis à minima les années 1950. Initialement cultivé entre 1950 et 1965 il est désormais occupé par une prairie pâturée depuis les années 1980. La vocation de ce dernier n'a pas évolué depuis.

Suite aux années 2000 et la création d'un parking au Nord, une haie bocagère est apparue en limite Nord du projet actuel.

Les photos ci-dessous permettent de visualiser l'évolution de la parcelle.



Le projet étudié se trouve sur une parcelle de prairie pâturée présentant un dénivelé marqué depuis la route jusqu'au fond de vallon où se trouve un petit rut associant quelques zones humides associées.



2.2. Habitats naturels

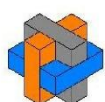
Le projet étudié se trouve sur

- une parcelle de prairie pâturée mésophiles (E2.1) intensive présentant un dénivelé marqué depuis la route ;
- Bordée au Nord Ouest par une haie indigène riche en espèce (FA.3)
- Et au Sud par la jardin d'une propriété privée (Jardin ornemental et domestique I2.2)

En contrebas de la pente et de la prairie se trouve dans un petit talweg un ruisseau temporaire (C2.5) s'écoulant du Nord au Sud.

Tableau 7 : Synthèse des habitats naturels présents sur l'aire d'étude							
Code EUNIS	Libellé Habitat	Code CORINE	DHFF	LRR	ZNIEFF	ZH	Enjeu
Habitats aquatiques							
C2.5	Ruisselets temporaires	24.16	-	-	-	Aqu.	Faible
Habitats herbacés							
E2.1	Pâtures mésophiles pâturées	-	-	-	-	-	Faible
Habitats arbustifs à buissonnants							
FA.3	Haies indigènes	31.81	-	LC	-	-	Faible
Habitats anthropiques							
I2.2	Jardin ornemental et domestique	-	-	-	-	-.	Très Faible
J4.2	Bords de routes	-	-	-	-	-.	Très Faible

Les enjeux concernant les habitats naturels sont jugés Faibles sur l'aire d'étude du projet.



Projet de création d'un parking
Commune de COURS (69)
Précartographie des habitats naturels présents sur le
projet



Carte 9 : Précartographie des habitats naturels de l'aire d'étude

2.3. Faune / Flore

2.3.1. Données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles nous donnent 1256 données d'espèces parmi lesquelles on retrouve :

- 958 données de flore
- 4784 données d'oiseaux
- 40 données de mammifères terrestres
- 51 données de reptiles
- 48 données d'amphibiens
- 945 données d'insectes
- 172 autres données (arachnides / gastéropodes ...)

Aucune donnée ne se trouve sur l'aire d'étude de la zone projet.

2.3.2. Données observées

2.3.2.1. Flore

Le prédiagnostic ayant été réalisé tardivement et suite à une période intense de canicule rares sont les espèces observées. Il conviendra toutefois de signaler une zone de présence de la Renouée du Japon en limite de projet en bordure de route.

2.3.2.2. Oiseaux

Lors du passage en septembre 2026, 9 espèces ont été observées sur la périphérie de l'aire d'étude, aucune sur l'emprise du projet.

Pour chaque espèce, sont reportés dans le Tableau 7 les codes « listes rouge » national et régional permettant d'évaluer leur enjeu de conservation régional.

Tableau 8 : Statuts et enjeu des espèces d'oiseaux observées							
Nom vernaculaire (Nom Scientifique)	Directive Oiseaux	Protection Nationale	Liste Rouge FR Nicheur	Liste Rouge AuRA Nicheur	Enjeu Régional	Commentaire sur les observations	Enjeu sur l'aire d'étude
Buse variable (<i>buteo buteo</i>)	/	Protégée	LC	LC	Faible	1 individu observé en périphérie de l'aire d'étude	Faible
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	/	Chassable	LC	LC	Faible	1 individu observé en périphérie de l'aire d'étude	Faible
Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	/	Chassable	LC	LC	Faible	4 individus observés en périphérie de l'aire d'étude	Faible
Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>)	/	Chassable	LC	NT	Modéré	3 individus observés en périphérie de l'aire d'étude	Faible
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	/	Protégée	LC	LC	Faible	1 individu entendu en périphérie de l'aire d'étude	Faible
Orite à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	/	Protégée	LC	LC	Faible	1 individu observé en périphérie de l'aire d'étude	Faible
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	/	Protégée	LC	LC	Faible	1 individu observé en périphérie de l'aire d'étude	Faible
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	/	Protégée	LC	LC	Faible	1 individu observé en périphérie de l'aire d'étude	Faible
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	/	Protégée	LC	LC	Faible	2 individus observés en périphérie de l'aire d'étude	Faible

Légende :

DO : AnI : Espèce inscrite en Annexe I de la Directive N°2009/147/CEE du 30/11/2009, dite « Directive Oiseaux »

Protection Nationale (Arrêté du 29 octobre 2009).

Liste Rouge (LR France : UICN France & MNHN, 2015 ; Liste Rouge AURA 2024 : CR : en danger critique de disparition, EN : En Danger de disparition ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : préoccupation mineure ; DD : données insuffisantes.

2.3.2.3. Mammifères terrestres

Aucune espèce n'a été observée sur l'aire d'étude lors de la visite du site,.

2.3.2.4. Chiroptères

Aucun arbre à cavités pouvant servir de gîte à des chauves-souris n'a été observé sur l'aire d'étude.

2.3.2.5. Reptiles

Aucune espèce n'a été observée sur l'aire d'étude lors de la visite du site,.

2.3.2.6. Amphibiens

Aucune espèce n'a été observée sur l'aire d'étude lors de la visite du site,.

Aucune espèce de faune à enjeu de conservation n'a été observé sur l'aire d'étude. Les enjeux apparaissent globalement Faibles.

Troisième partie : Synthèse de la note d'enjeux « Faune / Flore » et propositions de séquences ERCAS

Troisième partie : Synthèse de la note d'enjeux « Faune / Flore » et propositions de séquences ERCAS

L'aire d'étude du projet de parking présente en l'état actuel du site, seulement des enjeux relativement faibles vis-à-vis de la faune en raison du pâturage intensif actuellement pratiqué.

- Aucun point d'eau permanent sur l'aire d'étude ne permet d'accueillir des amphibiens cependant certaines espèces pourraient se déplacer autour et sur la zone d'étude en raison de la présence du ruisseau temporaire en périphérie;
- Les haies périphériques représentent le principal enjeu du site (notamment pour les passereaux) ;
- Hormis la haie périphérique à l'aire d'étude, on retrouve peu de micro-habitats favorables aux reptiles.

Tous ces éléments font que les enjeux sont jugés assez faibles sur le projet.

Un certain nombre de mesures environnementales peuvent être préconisées dans le cadre de ce projet. Une séquence ERCAS (Eviter, Réduire, Compenser, Accompagner et Suivre) sera déclinée comme dans tout projet.

Mesure d'évitement d'impact environnemental :

- **ME1 : Evitement de la haie au Nord ainsi que la zone humide en contrebas (ruisselet temporaire).**
Afin de réduire au minimum les impacts il sera nécessaire d'éviter ces deux milieux naturels.

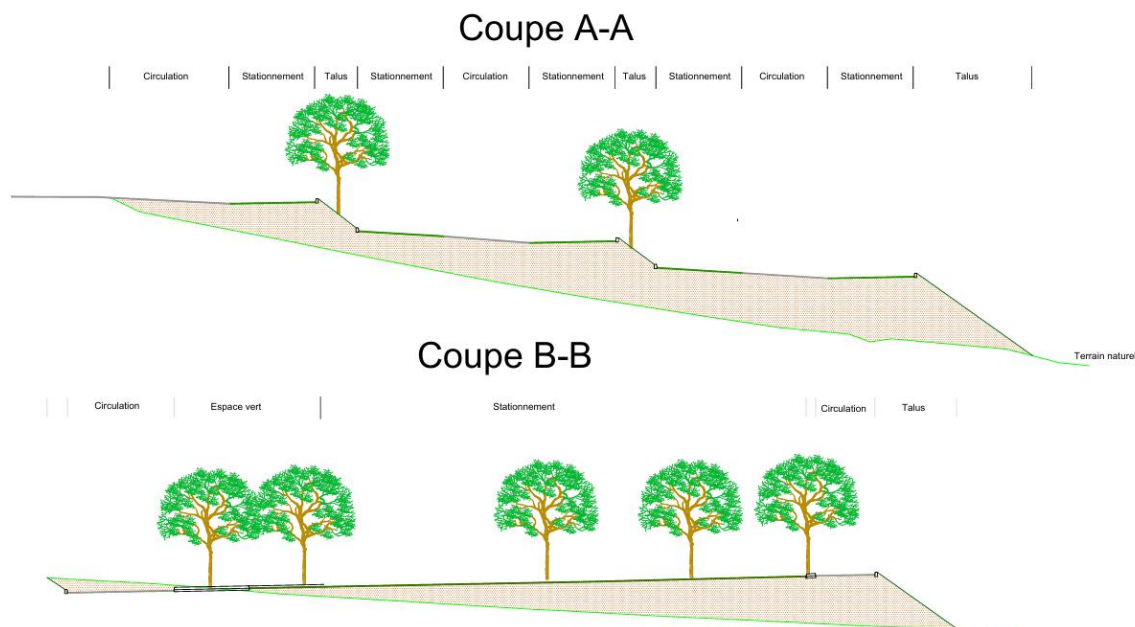
Mesures de réduction d'impact environnemental :

- **MR1 : Adaptation du calendrier du chantier à la phénologie des espèces présentes** : le chantier de décapage / terrassement devra se dérouler entre l'automne et le début du printemps, soit en dehors de la période de reproduction des principales espèces
- **MR2 : définir l'accès au parking par la route en évitant la haie bocagère périphérique** : l'accès se fera depuis la route sur un secteur où la haie n'est pas présente.
- **MR3 : Évitement de l'introduction et de la dissémination d'espèces exotiques à caractère envahissant** : les engins arriveront sur le chantier nettoyés afin d'éviter l'import de nouvelles espèces exotiques envahissantes telles que l'Ambrosie et la Renouée du Japon.



Mesure d'accompagnement environnemental du projet :

- **MA1 : Gestion écologique des parcelles du projet** : des espaces verts (plantations d'arbres) sont prévus sur les talus du parking. Ces espaces seront entretenus de manière écologique. Une haie pourra être implantée sur le talus en contrebas du parking. Les arbres et arbustes seront si possible labélisés « Végétal local ».



Mesures de suivi environnemental du projet :

- **MS1 : Suivi environnemental du chantier** : Aucune visite chantier n'est prévue pour suivre les mesures déclinées, cependant, l'écologue pourra si le porteur de projet le souhaite effectuer un ou plusieurs visites de chantier avec rédaction éventuelle d'un compte rendu incluant une mise à jour des enjeux.

La bonne mise en œuvre de ces mesures permettent de réduire les impacts sur le projet et apporter un gain de biodiversité local.

Quatrième partie : CV de l'écologie



Sylvain VIGANT

Nationalité française
Permis B _ 47 ans
Mail : contact@sylvainvigant-biodiversite.fr
Mobile : 07 83 10 39 21
www.sylvainvigant-biodiversite.fr
Siège : Crainvilleux (42)

**BUREAU D'ETUDES
ENVIRONNEMENT INDEPENDANT**

**EXPERT « FAUNE / FLORE /
ENVIRONNEMENT »**

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

**BAGUEUR GENERALISTE CRBPO
DEPUIS 2005**

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

**Depuis Février Bureau d'études indépendant
2022**

Entreprise individuelle « Sylvain VIGANT Biodiversité »

- Expertises Faune / Flore
- Etudes d'impact environnemental (EnR / Extension de carrières)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage environnement

2018-2021 Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire

Chef de projets « Environnement »

- Coordination du contrat « Vert et Bleu » porté par 3 EPCI dont Roannais Agglomération
- Suivi écologique de sites privés (SUEZ / Liaison A89A6)
- Coordination de chantier de restauration du bocage (25 km de haies bocagères plantées et 350 mares restaurées)
- Montage et recherche de financement sur projets innovants (restauration de 60 mares agricoles à Marcoux puis 120 à Bully)

2010-2018 Bureau d'étude Environnement « BIOTOPE »

Chef de projet SENIOR et Chargé d'études à l'agence Auvergne Rhône Alpes

- Expert naturaliste fauniste : Etudes d'impact et d'incidence de projets éoliens, infrastructures linéaires (RD et Autoroute) et surfacique (ZAC, SIF, ...), Réalisations d'inventaires et de suivis d'espèces (oiseaux / chauve-souris / reptiles / amphibiens et mammifères terrestres et aquatiques) / Mise en place de protocoles de suivi / Rédaction de Plans de gestion et DOCOB.
- Coordination d'équipe – Gestion de projets - Activité commerciale : Elaboration et validation des méthodologies pour les prospections, encadrement des équipes de chargés d'études, inventaires naturalistes, recueil des informations auprès des acteurs sur le terrain, synthèses et propositions de gestion et animation de réunions.

2003-2010 FRAPNA Loire _ Service Scientifique

Chargé de mission « Patrimoine Naturel »

- Inventaires Faune (batracologie, ornithologie, chiroptérologie, odonatologie) et Flore
- Diagnostics environnementaux (ZAC, PLU, ...)
- Mise en place de l'A89 section Loire : études environnementales préliminaires (amphibiens, chiroptères, oiseaux, ...) / mise en place de « passages grande et petite faune » classiques et création de passages faune spécifiques « chiroptères » / rédaction de plans de gestion (zones humides compensatoires) / suivi des travaux / réunions de chantiers ...
- Études de réaménagement écologique de carrière ou gravière (Ecopôle du Forez, gravière de Chambéon).
- Coordination de campagne d'études sur les zones humides : montage de dossier de financement, bilans annuels, conférences auprès d'élus, encadrement de stagiaires (niveau IUT à Master) : 4800 mares inventoriées en 5 ans dans le département